



Mandat de vente non exclusif

Par **Iacosta**, le **20/04/2011** à **10:31**

Bonjour,

suite au décès de ma mère, nous mettons en vente sa maison. Le notaire a rédigé un mandat de vente non exclusif pour une durée de six mois , renouvelable par tacite reconduction. Au cas où la vente se réaliserait par son intermédiaire, il aurait droit évidemment à des émoluments de négociation.

De mon côté, cette sorte de mandat si je ne me trompe pas, me donne le droit également de rechercher par annonces etc... de la mettre en vente. Est ce que je peux faire intervenir un agent immobilier.

D'autre part l'estimation de la vente à été fixée à une certaine somme. Puis je augmenter celle ci, étant donné qu'il y à plusieurs personnes qui sont intéressées.

Merci de vos conseils, car je ne voudrais pas commettre un impair.

Par **andré**, le **20/04/2011** à **15:16**

BJR vous pouvez vendre vous même ou confié la vente à des agences.

Pour le prix vous pouvez en informer le mandataire cependant si vous voulez augmenter le prix cela ne va peut être pas lui plaire ce n'est pas son interet il risque de ne pas vouloir modifié le prix à la hausse et il a le droit de refuser pendant la période du mandat de plus s'il vous trouve un client au prix du mandat vous ne pourrez pas lui refuser la vente néanmoins rien empêche que vous la proposiez à plus chère par ailleurs AF

Par **edith1034**, le **20/04/2011** à **17:16**

bonjour,

pour le prix vous pouvez demander au notaire de l'augmenter

vous pouvez avoir affaire à un agent immobilier avec un autre mandat non exclusif

vous pouvez la vendre vous même

pour tout savoir sur la vente immobilière et le compromis de vente

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>